NOTE D'INFORMATION

ATTIJARI CASH GARANTI

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23064 en date du 10/05/2023.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21.000 Casablanca** représentée par **Monsieur Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Mk

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **ATTIJARI CASH GARANTI**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042145**
- Date et référence de l'agrément : **28/02/2023, GP23029**
- Date de création : **15/08/2022**
- Siège social : **416, Rue Mustapha El Mâani, 21.000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** et représenté par **Monsieur Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Wafa Gestion	M.Taib MAATA	0522 45 38 38
Attijariwafa Bank	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 29 88 88

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur Mohamed HDID**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Contractuel**
- Indice de référence : **100% Indice MONIA, tel que publié par Bank Al Maghrib.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indice de référence et permettre à l'ensemble des souscripteurs du fonds de réaliser un rendement équivalent à celui du marché monétaire marocain, tout en ayant une garantie du montant souscrit grâce à la garantie octroyée par ATTIJARIWAFA BANK, ainsi qu'une liquidité quotidienne.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi exclusivement en produits de taux, à savoir en opérations de pensions, en dépôts à terme, en Bons du Trésor, en obligations, en titres de créances négociables et en obligations subordonnées perpétuelles à taux révisable assorties de mécanismes d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement d'intérêts.

 L'investissement en obligations subordonnées perpétuelles à taux révisable assorties de mécanismes d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement d'intérêts sera à hauteur de 50% de l'actif net du fonds au maximum.

 Le fonds investira en titres d'OPCVM « Monétaire » et « Obligations Court Terme » (OCT) à hauteur de 30% de l'actif net du fonds au maximum.

 Le fonds n'investira pas en titres de capital.

 Le fonds investira majoritairement en opérations de pension et dans des titres de créances avec une sensibilité cible de 0,1 et ce, dans l'objectif de réduire l'impact de la volatilité des taux.

 L'univers d'investissement du FCP ATTIJARI CASH GARANTI est composé de :

 - **Bons du Trésor ;**
 - **Opérations de pensions ;**
 - **Dépôts à terme ;**
 - **Obligations ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres d'OPCVM monétaire et OCT ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles à taux révisable assorties de mécanismes d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement d'intérêts.**
- Engagement contractuel, type de garantie prévu, les conditions et modalités de la garantie et les caractéristiques techniques :

 Garantie : En souscrivant à ce fonds, l'investisseur pourra bénéficier d'une garantie du montant souscrit. La banque Attijariwafa Bank se porte garante du montant souscrit par chaque souscripteur dans le FCP et ce, selon les modalités suivantes :

- **Description du calcul : Au cas où la VLf (Valeur Liquidative finale) est inférieure à la VLi (Valeur Liquidative initiale), le souscripteur recevra un montant correspondant au différentiel entre les deux valeurs pour chaque part rachetée dans un délai d'un mois à partir de la date de l'exécution du rachat.**

 Où :

 - **VLf : La Valeur liquidative finale. C'est la valeur liquidative à la date de rachat pour chaque porteur de parts.**
 - **VLi : La Valeur Liquidative initiale. C'est la valeur liquidative à la date de souscription ou en cas de plusieurs souscriptions, la moyenne des valeurs liquidatives de souscriptions pondérées par le nombre de parts souscrites (CMP ou coût moyen pondéré) pour chaque porteur de parts.**

- **La Garantie du montant souscrit sera mise en jeu automatiquement pour tout investisseur qui effectuerait une demande de rachat à une VLf inférieure à la VLi.**
- **Le montant de la garantie couvre l'actif net du fonds à chaque date de VL. Wafa Gestion informe le client de la survenance de la perte en capital dans un délai de 7 jours ouvrables, après la date de l'exécution du rachat du client, en lui indiquant le montant qu'il recevra comme compensation de la perte en capital.**

Avantages :

- **La garantie du montant souscrit pour chaque souscripteur.**

Risques et inconvénients:

- **Risque de défaut de l'établissement garant.**
- **Délai de remboursement d'un mois en cas de mise en jeu de la garantie.**

- Durée de placement recommandée : **A partir d'une journée.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public - Personnes physiques et morales.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **17/11/2022**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, et en cas de jour férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et du réseau d'Attijariwafa Bank, selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
- **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
 - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank, ainsi que Wafa Gestion.**
 - **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 11h30 et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisations intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **1% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commission de l'AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)